

Les procédures de demande et d'appel pour le CIDIEH sont closes.

Ce site web est entretenu pour archiver les procédures du CIDIEH et ne sera plus mis à jour après janvier 2007.

Le CIDIEH a été établi en août 1998 pour identifier, régler et rémunérer des demandes pour assurance de l'époque de l'Holocauste, sans coût pour les demandeurs. Le CIDIEH n'accepte plus de formulaires de demande depuis mars 31, 2004. A compter de décembre 2006, toutes les demandes, soumises dans les délais spécifiés, ont reçu une décision finale à travers le CIDIEH.